

Directive Nitrates : en quoi cela consiste ? comment m'adapter ?

Objectifs de la formation

Comprendre les enjeux environnementaux liés à la qualité de l'eau. Comprendre et savoir mettre en pratique les règles du 5ième programme Directive Nitrates sur son exploitation.

Pré-requis

aucun

Déroulé

Matin : Comprendre le dispositif Directive Nitrates et appréhender les conséquences de son application sur son exploitation

- Le contexte réglementaire
- Les différents zonages et leurs évolutions
- Mesures applicables aux zones vulnérables : périodes d'épandage, modalités, documents d'enregistrements (PPF, CEP), analyses, bandes enherbées, capacité de stockage...
- Conditionnalité des aides

Après midi : Acquérir les méthodes et les raisonnements pour maîtriser ses

- enregistrements : Cahier d'enregistrement (CEP), Plan prévisionnel de fumure (PPF)
- Méthode de réalisation d'un plan prévisionnel de fumure en intégrant les résultats d'analyses (effluent, reliquats azoté, sol) ou les tables de références
- Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure
- Le cahier d'enregistrement (les éléments de traçabilité, autocontrôle sur les limites...)

Dates, lieux et intervenants

12 sept 2016 ADEAR 32 1, rue dupont de l'eure
09:30 - 17:30 (7hrs) 32000 Auch

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 26/08/2016

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 0€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Charleyne Bartheuf
adear32@free.fr
ADEAR Gers
1 rue Dupont de l'Eure
32000 AUCH
Tel. 05.62.05.30.86